



1 HANDICAP PAR ÉLIMINATIONS

LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024

TOURNOI OUVERT À TOUS LICENCIÉS EN RÈGLE AVEC LA F.F.B.S.Q.
Compétition ouverte aux 48 premiers joueurs inscrits.

Article 1. Tournoi ouvert aux 48 premiers joueurs inscrits. Les joueuses et joueurs devront être en règle avec la FFBSQ. Compétition homologuée. Le handicap sera basé sur 70 % la différence avec 220, arrondi à l'entier inférieur. *Handicap retenu selon le listing officiel en vigueur et les directives de la circulaire 2023-2024 des compétitions homologuées. Si moins de 24 lignes (Scores cumulés) 189 de moyenne (21) hommes et 174 (31) dames. 1^{ère} année n'apparaissant pas au listing de référence ou apparaissant avec moins de 24 lignes, leur moyenne sera de 150 (49) pour les hommes et 135 (59) pour les dames. Pour les licenciés en possession d'une attestation, la moyenne figurant sur celle-ci sera retenue.*

Article 2. Éliminatoires. Chaque joueur effectuera 9 lignes éliminatoires en 3 séries de 3 parties avec décalage de pistes à l'issue de chaque série. Un classement handicap sera établi à la fin de la phase des poules éliminatoires. Les 12 premiers joueurs seront qualifiés pour la demi-finale. En cas d'égalité au classement éliminatoire, l'avantage ira au joueur ayant effectué le meilleur total scratch.

Article 3. Demi-finale "Petersen". Les 12 joueurs qualifiés seront divisés en 2 poules de 6 joueurs, la poule A composée des joueurs 1°, 3°, 5°, 7°, 9° et 11°, et la poule B composée des joueurs 2°, 4°, 6°, 8°, 10°, 12°. Avec TOUTES les quilles de la phase éliminatoire conservées, chaque poule effectuera une Petersen (5 matchs), avec une bonification de 60 quilles par match gagné (30 quilles en cas d'égalité). À la fin de la Petersen, les 2 premiers joueurs de chaque poule au classement de quilles handicap sur les 14 parties + bonifications Petersen seront qualifiés à la finale "Élimination du plus petit score". En cas d'égalité, la même règle qu'aux éliminatoires s'appliquera.

Article 4. Finale "Élimination du plus petit Score". Sur 1 paire de pistes, les 4 joueurs qualifiés joueront le système "Élimination du plus petit Score": chaque joueur effectue une partie, le plus petit score handicap de la paire de pistes est éliminé et classé 4^{ème} du tournoi, ensuite, on recommence avec les 3 joueurs, et puis avec les 2 restants pour déterminer le vainqueur de cette édition 2024. En cas d'égalité pour la place éliminée, l'avantage ira au joueur ayant effectué le meilleur score scratch, ou à défaut la meilleure place lors des éliminatoires.

Article 5. ENGAGEMENT : les droits d'engagement sont fixés à 71€ par joueur (**pas de paiement CB**). Les inscriptions devront être accompagnées des chèques d'engagement, libellés à l'ordre du SB Chambéry, et devront parvenir au club 15 jours avant le début de la compétition pour valider l'inscription. Les chèques seront encaissés à la fin de la compétition.

Article 6. Pendant la durée de la compétition, il sera interdit de fumer, vapoter et de consommer des boissons alcoolisées sur l'aire de jeu.

Article 7. Le port du maillot ou chemise du club est obligatoire. Règlement fédéral en vigueur.

Article 8. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de joueurs inscrits est inférieur à 48 à la date limite d'inscription, et se charge de prévenir dans cette hypothèse les équipes engagées.

Article 9. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par l'arbitre ou le responsable de la compétition.

Article 10. POULES ET HORAIRES - DÉCALAGE À DROITE DE 5 POUR 12 PISTES - DÉCALAGE DE 7 POUR 18 PISTES

SAMEDI 21	8H00 - 12H00	POULE A	9 LIGNES	MAX 24 JOUEURS	12 PISTES
	12H30 - 16H30	POULE B	9 LIGNES	MAX 24 JOUEURS	12 PISTES
DIMANCHE 22	8H00 - 12H00	POULE C	9 LIGNES	MAX 24 JOUEURS	12 PISTES
1/2 FINALE	12H30- 13H45		5 LIGNES	12 JOUEURS	12 PISTES
FINALE	14H00 - 15H30		3 LIGNES	4. 3 ET 2 JOUEURS	2 PISTES

RECONDITIONNEMENT

RECONDITIONNEMENT

16H00 REMISE
DES PRIX ET POT
DE L'AMITIÉ

Article 11. INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT

CHAMPION	246.40€	5 ^{ÈME}	80€	9 ^{ÈME}	50€	13 ^{ÈME}	40€
2 ^{ÈME}	180€	6 ^{ÈME}	80€	10 ^{ÈME}	50€	14 ^{ÈME}	40€
3 ^{ÈME}	120€	7 ^{ÈME}	60€	11 ^{ÈME}	40€	15 ^{ÈME}	40€
4 ^{ÈME}	100€	8 ^{ÈME}	60€	12 ^{ÈME}	40€		

CHAMPIONS

2018 • Jonani FRANCO 2021 • Benjamin VANDOOREN
2019 • Frédéric BERGER 2022 • Jonani FRANCO
2020 • Fabien GOUPIL 2023 • Thierry FAURE

Article 12. BUDGET PRÉVISIONNEL

RECETTES		DÉPENSES	
ENGAGEMENT 48 X 71€	3 408.00€	INDEMNITÉS	1 226.40€
		FRAIS DE PARTIES 501 X 3.60€	1 803.60€
		INSCRIPTION + HOMOLOGATION	157.60€
		FRAIS D'ORGANISATION	130.40€
		ARBITRAGE	90.00€
TOTAL	3 408.00€	TOTAL	3 408.00€

*EN FONCTION D'UNE AUGMENTATION ÉVENTUELLE DU PRIX DES LIGNES, LE COÛT DE L'ENGAGEMENT POURRAIT-ÊTRE AUGMENTÉ.

1 HANDICAP PAR
ÉLIMINATIONS

48 JOUEURS

INSCRIPTION
71€/JOUEUR

Les équipes incomplètes,
seront mises en liste d'attente



PAS DE RÈGLEMENT PAR CB

Article 13. INSCRIPTIONS



INSCRIPTIONS PAR MAIL AU : sbchambéry73@gmail.com
ENGAGEMENTS PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU **SB CHAMBÉRY**
ET À ADRESSER À :
Chiarello Emmanuel - 82 rue du Capitaine Simon - 73170 Yenne
Pas de règlement CB sur place le jour de la compétition.

Pour des informations complémentaires contacter :

Chiarello Emmanuel : 06 33 06 45 00 - Directeur de la compétition Jean-Pierre Courtot

Fonds de réversion : LES PLANCHES DE PRIX SERONT REVUES EN CAS DE FAIBLE OU FORTE PARTICIPATION.

ADRESSE DU CENTRE
IBOWLING CHAMBÉRY
Rue de la Françon, 73420 Voglans
04.79.61.89.30

RÉSULTATS ET
CLASSEMENTS :
EZ LEXER
<https://bowl4u.com/results>